



Qu'est-ce qu'un écolabel ?

Le terme « écolabel » est réservé aux labels environnementaux qui répondent à la norme ISO 14024, c'est-à-dire respectant des exigences très précises prenant en compte les impacts environnementaux des produits tout au long de leur cycle de vie.

Les produits sont certifiés par un organisme indépendant, garantissant la conformité du produit aux critères d'un référentiel, préalablement élaboré en commun par des professionnels, des associations de consommateurs et de protection de l'environnement et les pouvoirs publics.

Trois écolabels sont disponibles en France : l'« Écolabel Européen », l'écolabel « Ange bleu » et l'« écolabel nordique » (ou Nordic Swan).



L'Écolabel Européen a été créé par la Commission européenne en 1992, et est attribué selon les mêmes critères dans tout l'espace européen. Il concerne 32 catégories de produits.



L'écolabel « Ange Bleu » a été créé par l'Allemagne en 1978. Il concerne 125 catégories de produits.



L'écolabel des pays d'Europe de Nord (Islande, Suède, Norvège, Danemark, Finlande), l'écolabel Nordique, existe depuis 1989. Il concerne 63 catégories des produits.

Pourquoi choisir un produit avec un écolabel ?

Le choix de produits avec écolabel participe à la prévention des déchets et plus généralement, à la protection de l'environnement. Leurs critères garantissent l'aptitude à l'usage des produits et services, et une réduction de leurs impacts environnementaux tout au long de leur cycle de vie.

Par exemple, les peintures murales portant l'Écolabel Européen contiennent 10 fois moins de composés organiques volatils néfastes pour l'environnement que les produits conventionnels.

Pour le consommateur, choisir des produits avec un écolabel est la seule façon d'avoir une garantie concernant la qualité écologique des produits, via une vérification par un organisme indépendant (AFNOR Certification).

Les produits couverts

Les produits bénéficiant d'un écolabel se trouvent dans les domaines suivants :

- les produits d'entretien et de nettoyage
- l'hygiène et la beauté
- les jouets
- la papeterie
- les textiles et les chaussures
- le multimédia et l'audiovisuel
- l'ameublement de la maison
- les peintures, colles et vernis
- le tourisme et les loisirs
- les produits pour le jardin

Les labels et logos environnementaux sont détaillés par catégorie de produits par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) :

<http://www.ademe.fr/logos-environnementaux-produits>

L'Ecolabel Européen



En septembre 2015, 555 entreprises étaient titulaires de l'Ecolabel Européen en France. Entre 2004 et 2015, le nombre de licences de l'écolabel européen est passé de 224 à plus de 2100, soit une multiplication par 9. Cela démontre la demande croissante des consommateurs en la matière.

En 2015, on comptait 44 711 références de produits certifiés Ecolabel Européen, dont 6 186 en France (source : ADEME, juin 2016).

L'écolabel européen se trouve sur les catégories de produits suivantes :

Amendement pour sols	Papier hygiénique, au papier de cuisine et autres produits en papier absorbant à usage domestique
Articles chaussants	Papier imprimé
Détergents pour lave vaisselle	Papier journal
Détergents pour lave-vaisselle automatiques industriels ou destinés aux collectivités	Peintures et vernis d'extérieur
Détergents pour vaisselle à main	Peintures et vernis d'intérieur
Détergents textiles	Pompes à chaleur électriques, à gaz ou à absorption à gaz
Détergents textiles à usage industriel ou destinés aux collectivités	Produits textiles
Lubrifiants	Revêtements sols durs
Matelas	Revêtements de sols textiles
Milieus de culture	Revêtements de sols en bois
Mobilier en bois	Savons, shampoings, après-shampoings
Nettoyants universels et nettoyants pour sanitaires	Services d'hébergement touristique
Ordinateurs personnels	Services de camping
Ordinateurs portables	Sources lumineuses
Papier à copier et papier graphique	Téléviseurs

Pour les **nettoyants universels et nettoyants pour sanitaires** par exemple, l'Ecolabel Européen garantit les caractéristiques suivantes :

-
- moins de substances dangereuses ;
- moins de déchets d'emballage ;
- une incidence réduite sur la vie aquatique ;
- des consignes d'utilisation claires.

Pour aller plus loin :

Rubrique de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) sur les éco-labels : <http://www.ecoresponsabilite.ademe.fr/n/les-eco-labels/n:319>

Guide pratique ADEME « Les logos environnementaux sur les produits - Panorama des logos sur des produits de notre quotidien » : <http://www.ademe.fr/logos-environnementaux-produits>

Mémo ADEME des logos environnementaux : <http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/memo-logos-environnementaux.pdf>

Fiche ADEME sur l'Ecolabel Européen : <http://www.ademe.fr/ecolabel-europeen-l>

Guide ADEME sur les étiquettes environnementales : <http://www.ademe.fr/etiquettes-environnementales>

Lien vers « L'écolabel Européen vous va bien » : <http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/7364-ecolabel-commission-europeenne-201410.pdf>

Site internet de l'écolabel européen (en anglais) : http://ec.europa.eu/environment/ecolabel/index_en.htm